



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°702) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-147
EN DATE DU 13 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 1er et 9 avril 2021 de 9 h 30 à 16 h

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 182 TTC (cent quatre-vingt-deux euros), afin d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 1er et 9 avril 2021 de 9 h 30 à 16 h.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN